



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 NOVEMBRE 2015 À 21 H À LA MAIRIE D'AYGUESVIVES

Présents : K. Tropis ; S. Lombard ; M. Chauvet ; H. Grelat ; M. Vatin ; F. Emery ; J. Sartori ; J. Oberti ; A. Maurel ; J. Follet ; G. Delmas ; P. Adam ; J-Y. Maufras ; F. Antoine

Absents excusés :

Procurations : Maryse Laffont à Jean-Yves Maufras ; Sébastien Pinaud à Alain Maurel ; Véronique Demay à Sarah Daza

Secrétaire de séance : Sarah Daza

1 • Taxe d'aménagement majorée

Le conseil Municipal délibère à l'unanimité pour majorer le taux de la Taxe d'Aménagement et le porter à 12% sur un périmètre défini (certaines zones au niveau de la route de St-Léon).

2 • Convention commune d'Ayguésvives/ commune de Baziège concernant la mise à disposition du gymnase à usage d'accueil des populations en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de Baziège

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer une convention de mise à disposition du gymnase avec la commune de Baziège dans le cadre du PCS de Baziège.

3 • Demande de subvention pour l'éclairage public sur le chemin de Hieis

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour une demande de subvention au Conseil Départemental, sur la part restante de la Commune, soit 14 009 €.

4 • Demande de subvention Eclairage en vue de la sécurisation des écoles

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour une demande de subvention au Conseil Départemental, sur la part restant à la charge de la Commune, soit 3 884.40 € HT, sans exclure de demander également une subvention à la Région (35 %).

5 • Demande de subvention charriot bain-marie pour le restaurant scolaire

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour une demande de subvention au Conseil Départemental, dans le cadre de l'achat d'un charriot bain-marie d'un montant de 1 234.80 € HT. Cet achat doit permettre d'améliorer l'efficacité du service, de réduire le gaspillage alimentaire.

6 • Demande de subvention raccordement panneaux lumineux

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour la dépense de raccordement électrique dont le montant restant à charge de la Commune est de 1 026 € HT.

7 • Tarif repas de Noël Elus-personnels

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour maintenir ce rendez-vous essentiel et fixer la participation des conjoints à 25 €.

8 • Convention de mise à disposition de personnel du Sicoval à la Commune

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, le Maire à signer une convention de mise à disposition partielle de Céline Odol de la Commune, à hauteur de 30 %.

9 • Recrutement de six agents recenseurs

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la création de 6 postes d'adjoints administratifs 2^{ème} classe non titulaires du 21 janvier au 20 février 2016.

10 • Régime indemnitaire du personnel Communal : part variable

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la mise en place de la part variable du régime indemnitaire.

11 • Modification de la périodicité des astreintes d'exploitation et de sécurité de filière technique

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la nouvelle périodicité des astreintes : du lundi 8h au lundi 8h.

12 • Décision Budgétaire modificative

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité 2 décisions budgétaires modificatives :

- section fonctionnement : ajout au chapitre 65 de la somme concernant l'acquisition partagée d'un broyeur soit 3 800 € (initialement inscrite en investissement) ;
- section investissement : ajout d'une somme de 300 € pour 2 achats au restaurant scolaire : charriot bain-marie et 2 charriots tris de déchets (facilitation compostage).

13 • Fusion des deux ALAE

Informé de l'évolution réglementaire de la DDCS en matière d'accueil ALAE et de l'accord donné par le Centre de Gestion et la CAF, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la fusion des 2 ALAE à compter du 1^{er} janvier 2016.

14 • Schéma de mutualisation du Sicoval

Présentation de la démarche ; pas de délibération

15 • Questions diverses

Le Conseil Municipal est informé d'une possibilité de modification du nombre d'ATSEM à la maternelle qui pourrait passer de 4 à 3 dans le cadre de la demande de mise en disponibilité d'un des agents à sa demande. Le Conseil Municipal est invité à réfléchir à cette question qui fera l'objet d'un vote lors du prochain Conseil Municipal public.